



PV DE CONCERTATION LOCATIVE

CCL DU MARDI 26 MAI 2026

I- Concertation dématérialisée – Processus de consultation locataires

L'article 42 de la loi du 23 décembre 1986 fixe les conditions de passation des accords collectifs entre les bailleurs et les représentants des locataires. Ces dispositions sont complétées par les articles 41 ter et suivants, qui précisent les règles de représentativité et de consultation des locataires.

Jusqu'à présent, la consultation des locataires se faisait uniquement par courrier papier sous constat d'huissier. Ce processus ne correspond plus aux habitudes de communication des locataires, qui sont majoritairement connectés. L'Office64 propose donc de basculer vers un processus multicanal numérique, tout en maintenant le courrier papier pour les locataires non connectés.

Le processus détaillé est joint en annexe au présent compte rendu.

Fonctionnement du nouveau processus

1. La consultation démarre par une vérification : le locataire dispose-t-il de coordonnées électroniques (mail et/ou téléphone portable) dans nos fichiers ?
2. Si oui, il reçoit un envoi numérique :
 - un mail au titulaire et au(x) co-titulaire(s), avec le projet d'accord en pièce jointe et un lien vers le formulaire de vote ;
 - un SMS au titulaire uniquement, avec un lien vers le projet d'accord et le formulaire.

La preuve d'envoi est archivée.

3. On vérifie ensuite que l'envoi a bien été délivré. Si ce n'est pas le cas (boîte pleine, numéro inactif...) et après un délai de 72h, le dossier bascule vers un courrier postal (voir point 5).
4. Si la délivrance est confirmée mais que le locataire ne répond pas, une relance est envoyée par mail et/ou SMS au bout d'un mois. Sans réponse après relance, aucune action supplémentaire n'est entreprise.
5. Si le locataire ne dispose pas de coordonnées électroniques, ou si l'envoi numérique n'a pas pu être délivré, il reçoit un courrier postal simple sous constat d'huissier, avec un bulletin de vote joint. Sans retour de sa part, aucune action supplémentaire n'est entreprise.
6. À l'issue du délai de consultation, tous les votes sont consolidés (numériques + papier) pour produire le résultat final. L'accord sera validé sauf s'il est refusé par 50% ou plus des volants.

Règles du vote

- Un seul vote est possible par contrat de location. Le système bloque toute tentative de double vote ; seul le premier vote enregistré est pris en compte.
- Le lien de vote devient inactif dès que le locataire a voté.
- Le vote est définitif et irrévocable.
- La lecture intégrale de l'accord est obligatoire avant de pouvoir voter (le locataire doit faire défiler le document jusqu'au bas pour débloquent le formulaire).
- Il sera possible de télécharger le document depuis l'interface de vote.

Délais et règles de résultat

- Le délai de consultation est de 2 mois à compter de la date d'envoi.
- L'accord est rejeté s'il est refusé par 50 % ou plus des votants (et non 50 % de l'ensemble des locataires).

Locataires non connectés

À juin 2026, 200 locataires ne disposent pas de coordonnées numériques et continueront de recevoir le courrier papier.

Approbation des associations

Aucune association de locataires ne s'oppose à la mise en place de ce nouveau processus de consultation. Un procès-verbal de concertation sera signé lors du prochain CCL, prévu début juin 2026.

II- Négociation d'un accord sur le renouvellement et entretien des DAAF

Entre 2014 et 2016, l'Office64 a procédé à l'installation d'un détecteur avertisseur de fumée (DAAF) dans chaque logement, conformément à la loi Morange (n°2010-238), au décret n°2011-36 et à la loi ALUR (2014). Ces équipements arrivent aujourd'hui en fin de vie, ce qui nécessite d'organiser leur remplacement.

Conformément à l'article R.142-3 du Code de la construction et de l'habitation, l'entretien courant, le renouvellement en cas de dysfonctionnement et le remplacement en fin de vie du DAAF relèvent de la responsabilité du locataire. L'Office64 propose néanmoins la signature d'un accord collectif local afin d'organiser ce remplacement de manière homogène, sécurisée et tracée, dans un cadre clair et mutualisé. Le remplacement et le suivi des DAAF seront intégrés au futur marché de maintenance (robinetteries et systèmes de ventilation), confié au prestataire qui sera retenu pour intervenir annuellement dans les logements à compter du 1^{er} janvier 2027 au 31/12/2031.

Lors d'une précédente réunion, les associations ont examiné les différents modèles de DAAF proposés ainsi que les modalités de refacturation envisageables.

Lors de ce conseil de concertation locative les associations devaient trancher sur les 4 thématiques suivantes :

- Le choix du modèle de DAAF à intégrer au futur marché
- Les modalités de participation financière
- L'organisation de l'entretien annuel
- Les modalités de remplacement des équipements

Le choix du modèle de DAAF : Les associations ont voté à l'unanimité (6 voix) pour le modèle intermédiaire connecté (environ 40€), jugé le plus adapté. Il permet d'éviter un entretien annuel classique et intègre les

solutions pour les personnes malentendantes et handicapées. Le modèle expert a été écarté (trop cher) et le modèle basique insuffisant.

Les modalités de participation financière : étalement sur 5 ans voté à l'unanimité (6 voix).

Montant indicatif : 0.67€ /mois selon la facturation retenue dans le marché global

La charge est attachée **au logement** et non au locataire : en cas de départ, le locataire entrant poursuit le paiement.

Les logements disposant de **plusieurs DAAF ainsi que de DAAF adaptés au handicap** paieront la même charge que les autres : le coût est **mutualisé** sur l'ensemble du parc.

Les modalités de remplacement des équipements : Les associations valident le remplacement progressif des DAAF lors du passage du prestataire dans le cadre du contrôle des robinetteries et systèmes de ventilation à compter de 2027 selon le planning ci-après :

- 2027 : 9315 logements
- 2028 : 425 logements
- 2029 : 352 logements
- 2030 : 361 logements
- 2031 : 158 logements
- 2032 : 129 logements
- 2033 : 222 logements
- 2034 : 81 logements
- 2035 : nombre de logement livrés cette année

Planning prévisionnel

Étape	Calendrier prévu
Résultats appel d'offres	Juillet 2026
Retour vers les associations sur les prix	Août 2026
Signature de l'accord collectif par les associations	Août-septembre 2026
Consultation des 11 000 locataires	Automne 2026
Entrée en vigueur	1er janvier 2027

III- Renouvellement du marché de Maintenance des systèmes de chauffage/ECS individuels, de la ventilation et de la robinetterie

Les associations et les salariés ont répondu à un questionnaire sur le marché actuel (en pièce jointe).

Évolutions prévues dans le nouveau marché

- Mise en place d'**indicateurs de performance** (taux d'intervention dans les délais, taux de réintervention, taux d'insatisfaction récurrente).
- Présentation annuelle de ces indicateurs aux associations.
- Introduction de **QR codes** dans les logements pour vérifier la réalité et la durée des interventions (option dans l'appel d'offres).

- Enquête de satisfaction directe auprès des locataires.
- Refonte du système de **pénalités contractuelles** applicables au prestataire.
- Bons d'intervention standardisés avec case "satisfait / pas satisfait / non concerné" pour le locataire.

IV- Remplacement des systèmes de chauffage gaz ou fioul - Concertation

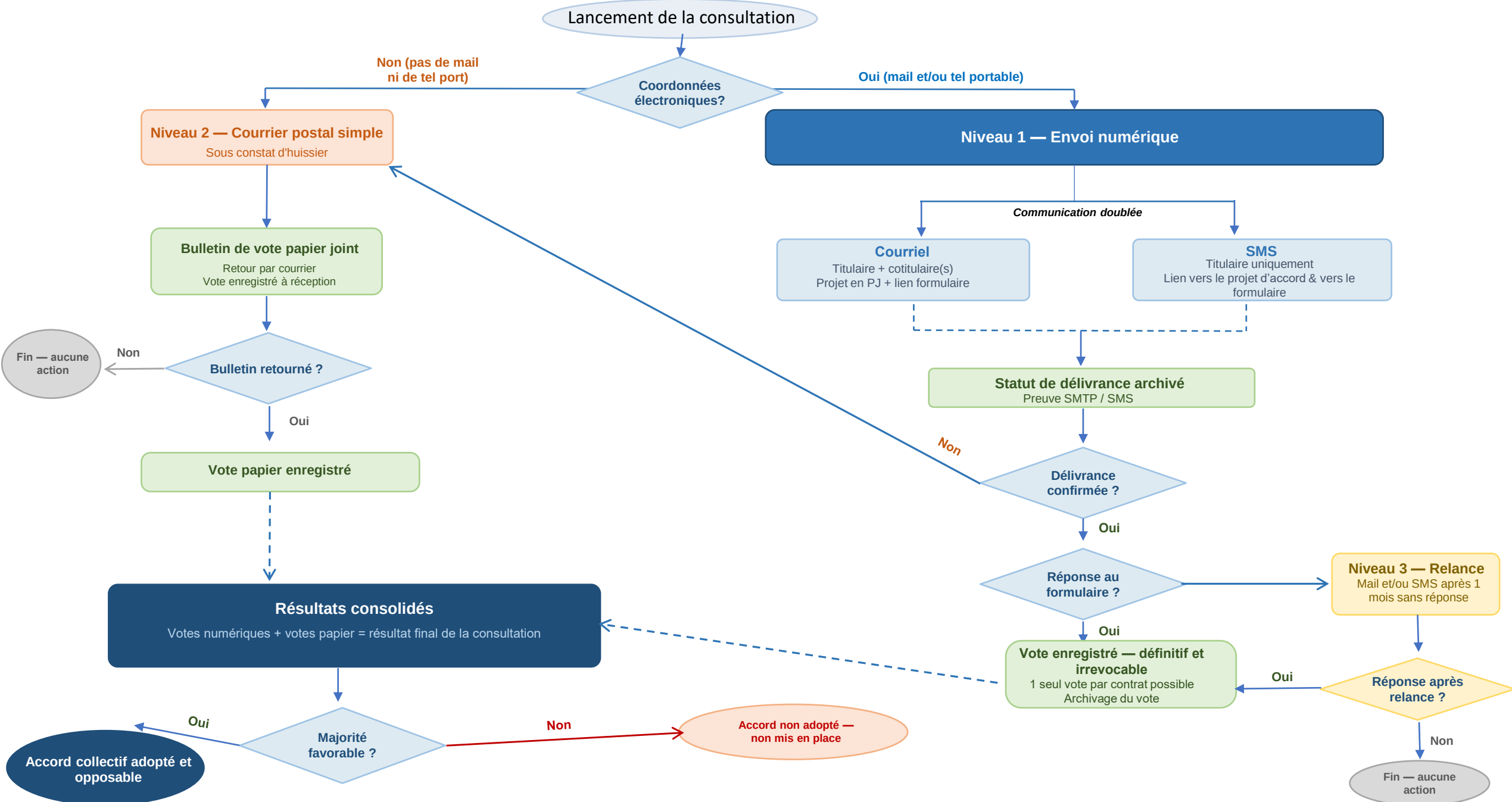
Quatre opérations ont été présentées (Heguiderrria à Mendionde, Pont de Bareille à Monein, Clos des Moulins à Pontacq, Dou cambets à Bizanos).(en PJ)

L'ensemble des associations ont donné leur accord pour les 4 opérations sans réserve.

Prochaines étapes

Les locataires concernés seront consultés individuellement par courrier avec une présentation détaillée du projet (plan d'implantation, simulation financière personnalisée). L'objectif est une mise en œuvre à l'automne 2026, avant la saison de chauffe.

Processus de consultation des locataires – Accords collectifs





Renouvellement du marché de Maintenance des systèmes de chauffage/ECS individuels, de la ventilation et de la robinetterie



RETOUR QUESTIONNAIRE

Conseil de
concertation locative
du 26 mars

SOMMAIRE

- I. RAPPEL DES PRINCIPES DU MARCHE MAINTENANCE
- II. RETOUR LE QUESTIONNAIRE
- III. CONSTRUCTION DU MARCHE
- IV. PARTAGE DES REFLEXIONS EN COURS

RAPPEL DES PRINCIPES DU MARCHÉ MAINTENANCE

Le marché actuel comprend la maintenance des équipements suivants :

- Chauffage individuels : chaudières gaz, pompe à chaleur air/eau ou pompe à chaleur air/air
- Eau chaude sanitaires individuelles : chauffe-bains, ballons thermodynamiques, générateur solaire
- Ventilation: ventilation hygiénique classique et basse pression, VMC gaz
- Ensemble des équipements de robinetterie sanitaire et chauffage
- Les panneaux solaires thermiques et photovoltaïques

RAPPEL DES PRINCIPES DU MARCHÉ MAINTENANCE

Dans les marchés de maintenance, on distingue généralement :

◇ P2 – Maintenance et entretien courant

La prestation P2 correspond à :

- l'entretien annuel obligatoire des équipements (chaudières, VMC, etc.)
- les visites préventives
- le dépannage courant
- la main d'œuvre liée aux réparations
- certaines petites pièces

Le P2 vise à assurer le bon fonctionnement régulier des équipements.

Il peut être en tout ou partie récupérable dans les charges locatives lorsqu'il concerne l'entretien courant des équipements individuels.

Montant P2 2025 : 1 101 764,74€HT

RAPPEL DES PRINCIPES DU MARCHÉ MAINTENANCE

◇ P3 – Gros entretien et remplacement de composants

La prestation P3 correspond à :

- la prise en charge du remplacement de pièces importantes
- le remplacement de composants vétustes
- certaines réparations plus lourdes

Le P3 permet d'anticiper financièrement le remplacement d'éléments techniques au cours du marché.

Montant du P3 2025 : 399 270,35 €HT

◇ Les prestations sur DEVIS :

Montant 2025 pour le service SPCV : 88 412€TTC

RAPPEL DES PRINCIPES DU MARCHE MAINTENANCE

Les charges récupérables sont encadrées par :

- **Article 23 de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989**
- **Décret n°87-713 du 26 août 1987**
- Jurisprudence constante relative à la distinction entretien courant / grosses réparations
- Article 606 du Code civil (grosses réparations)

Restent en principe récupérables :	Restent à la charge du bailleur :
• L'entretien courant des équipements individuels • Les menues réparations • Les visites obligatoires d'entretien • Certaines petites pièces d'usure	• Le remplacement complet d'un équipement vétuste • Les réparations dues à la vétusté • Les travaux d'amélioration • Les équipements non prévus initialement au bail

LE QUESTIONNAIRE

Dans une démarche de co-construction du futur marché de maintenance, ce questionnaire a pour objectifs :

- D'évaluer votre perception de la qualité du service rendu dans le cadre du marché actuel.
- D'identifier les difficultés ou problématiques récurrentes rencontrées par les locataires sur les différents équipements.
- D'orienter nos réflexions concernant les pistes d'amélioration à intégrer dans la définition du futur marché.
- De recueillir vos observations, recommandations et priorités pour construire un marché plus efficace et mieux adapté aux besoins du terrain

Construit selon différents ITEMS :

- Ventilation
- Chauffage et ECS
- Robinetterie
- Qualité de service

[LIEN VERS LE QUESTIONNAIRE](#)

RETOUR QUESTIONNAIRE

A. Chauffage & Eau chaude sanitaire

A retenir	Points de vigilance	Actions à mener ou approfondir
• Satisfaction correcte mais perfectible • Traitement des pannes: majoritairement "partiellement satisfaisant" • Problèmes principaux: - Variations de température (principal irritant) - Délais d'intervention - Manque d'eau chaude • Urgences globalement bien traitées mais pas totalement	• Hétérogénéité du confort thermique • Manque de fiabilité dans la durée • Accessibilité du prestataire	• Encadrer les délais contractuels: délais garantis (surtout urgences) • Clarifier l'astreinte : dispositif lisible pour locataires • Améliorer la communication en cas de panne collective • Mettre en place des objectifs de performance : - stabilité température - taux de panne récurrente • Suivi relationnel : améliorer accessibilité prestataire (prise de rdv)

RETOUR QUESTIONNAIRE

B. Robinetterie

A retenir	Points de vigilance	Actions à mener ou approfondir
• Niveau de satisfaction faible à moyen • Durabilité des réparations globalement correcte mais fragile • Problèmes principaux: - Équipements vétustes non remplacés (principal) - Fuites persistantes - Interventions répétées	• Sous-investissement dans le renouvellement • Maintenance corrective trop fréquente • Qualité des pièces / interventions	• Introduire une logique de renouvellement : remplacement équipements vétustes obligatoire • Fixer des délais maximum d'intervention • Mettre en place un contrôle qualité renforcé : audits aléatoires • Suivre les interventions répétitives : plan d'action correctif systématique • Améliorer les moyens opérationnels : stock minimal de pièces

RETOUR QUESTIONNAIRE

C. Ventilation

A retenir	Points de vigilance	Actions à mener ou approfondir
• Niveau global moyen (majoritairement "moyennement satisfaisant"). • Résolution durable insuffisante : 9/10 "partiellement". • Problème majeur d'information : 60 % estiment ne pas être informés. • Problèmes fréquents : - Absence d'entretien visible (principal) - Condensation / moisissures - Bruit / tirage insuffisant	• Défaut de maintenance réelle/perçue • Impact sanitaire (humidité, moisissures) • Manque de traçabilité et de communication	• Renforcer les obligations d'entretien : contrôles systématiques et tracés • Standardiser la communication locataire : information avant passage + compte rendu signé • Traiter les causes* : mise aux normes ventilation / pièces humides • Introduire des indicateurs de performance : taux de reprise / récidence • Exigences techniques* : bruit, performance énergétique, efficacité

*ces points ne relèvent pas uniquement du marché de maintenance

RETOUR QUESTIONNAIRE

D. Qualité de service & pilotage

A retenir	Points de vigilance	Actions à mener ou approfondir
• Satisfaction globale moyenne • Points positifs : respect des logements, professionnalisme • Points faibles : - - ponctualité - prise de rendez-vous - suivi des réclamation • Forte attente de transparence et pilotage	• Manque de pilotage visible par le bailleur • Faible traçabilité des interventions • Relation locataire à améliorer	<u>PILOTAGE :</u> • Mettre en place des Indicateurs de performance contractuels : délais, satisfaction, taux de reprise • Partager les indicateurs avec les associations • Organiser un bilan annuel <u>CONTRÔLE :</u> • Contrôles qualité contradictoires • Audits aléatoires terrain <u>RELATION LOCATAIRE :</u> Améliorer la prise de RDV

RETOUR QUESTIONNAIRE

E. Priorités stratégiques transverses

A Prioriser	Actions à mener
• Délais d'intervention fiables • Respect du contrat • Transparence des actions • Réalité des contrôles • Communication locataire	1. Contractualisation renforcée • Attendus clairs (délais, qualité, résultats) • obligations de reporting 2. Pilotage par la performance • Indicateur de performance • suivi des interventions répétées 3. Renforcement du contrôle • audits Office + contrôles aléatoires • validation réelle des prestations 4. Digitalisation • outil de suivi partagé • traçabilité complète des interventions 5. Expérience locataire • information en amont • transparence post-intervention • meilleure accessibilité du prestataire

CONSTRUCTION MARCHÉ

A. Allotissement Géographique

Lot 1 - Pays-Basque

Lot 2 - Béarn

B. Tranche Ferme

- P2 Maintenance (système de chauffage et d'eau chaude sanitaire, ventilation, robinetterie, panneau solaire)
- P3 renouvellement matériel (système de chauffage et d'eau chaude sanitaire, ventilation, panneau solaire)

C. Tranches conditionnelles

Lot 1 Pays-Basque : par année fourniture et pose des DAAF

Lot 2 Béarn : par année fourniture et pose des DAAF

D. Durée du marché

4-5 ans

CONSTRUCTION MARCHE

E. Prestations Supplémentaires éventuelles (PSE)

- Pose de DAACO dans les logements équipés de chaudières en VMC gaz (intégration du P3 année n+1)
- Pose de DAACO dans les logements équipés chaudière ventouse (intégration du P3 année n+1)
- Contrôle quinquennal d'étanchéité des conduits 3CEP
- Gros Entretien (P3) pour la robinetterie
- IOT* : intégration des VMC gaz pose + Abonnement annuel + mise à disposition et mise à jour de l'outil de suivi
- IOT* : intégration des VMC hygiène collectif pose + Abonnement annuel + mise à disposition et mise à jour de l'outil de suivi
- PSE Qrcode : mise en place du QRCODE (attente des actions souhaités) rencontre avec le commercial à prévoir début mai

*L'Internet des objets (IoT) fait référence au réseau d'objets physiques connectés à Internet à l'aide de logiciels, de capteurs et d'autres technologies. Cela permet à ces appareils « intelligents » de collecter et d'échanger des données, facilitant la communication et l'automatisation.

PARTAGE DES REFLEXIONS EN COURS

I. Focus sur la robinetterie

- **Conservation du P2 sur la robinetterie avec un montant de pièce détaché max**
(remplacement des joints, vanne d'arrêt, flotteur...)
- **Prestataire unique robinetterie/chauffage :**
 - Limiter le nombre d'intervenant
 - Équité du P2 sur le parc
- **Remplacement des joints d'étanchéité dès lors qu'ils ne garantissent plus une étanchéité satisfaisante** => intégration d'au moins un remplacement complet sur la durée du marché
- **Prestation Supplémentaire Eventuelles (PSE) : Gros Entretien (P3) Robinetterie**
 - Remplacement des équipements supérieurs au montant max du P2
 - Seuil maximum (ex : 200 €HT)
- **Communication aux locataires des prestations comprises dans le contrat**

PARTAGE DES REFLEXIONS EN COURS

II. Focus sur la ventilation

Equipement	- VMC Gaz - VMC basse Pression avec évacuation des fumée	VMC sanitaire collective	- VMC en copro (gestion du caisson par le Syndic) - VMC naturelle - VMC électrique des pavillons
P2	- Contrôle réglementaire annuel - Ramonage annuel - Contrôle quinquennale - Nettoyage des bouches - Remplacement d'une bouche au titre du P2 - Mesure des débits	Annuel : - Nettoyage des bouches - Remplacement des bouches si dégradées ou inexistantes - Mesure des débits Quinquennal : - Repérage des réseaux, de l'accessibilité, des tés de souche - Ramonage	Annuel : - Nettoyage des bouches - Remplacement des bouches si dégradées ou inexistantes - Mesure des débits
P3	Mise en place d'un P3	NC	NC
BPU	NON	Remplacement des caissons, sous ensembles ou moteurs	Remplacement des caissons des pavillons via BPU
Prestations supplémentaires éventuelles	PSE sur les IOT PSE sur les DAACO PSE QR Code	PSE sur les IOT PSE QR Code	

PARTAGE DES REFLEXIONS EN COURS

III. Focus sur le chauffage et l'eau chaude sanitaire

Proposition d'une solution palliative en cas de pannes prolongées ex : 48h (cumulus ou radiateurs)

Ce devis devra être pris en charge du devis par le prestataire dans le cas où l'origine de la panne est en lien avec un défaut de maintenance.

IV. Focus Qualité de service & pilotage

Tableau de suivi des interventions correctives à fournir :

- date de RDV sous 1 jour délai allant de 8h à 12h
- Confirmation de RDV par mail sur adresse mail générique OFFICE 64 par secteur
- Date validée ET 24h pour exécuter la remise en service
- Flash du QR Code pour date et heure d'intervention

PARTAGE DES REFLEXIONS EN COURS

- **Transparence du P3 : Tableau de bord par lot et par équipement** (montant équipement + main d'œuvre)
- **Format du bon d'intervention imposé par l'OFFICE 64**
 - Lot technique avec explication simple des prestations attendues
 - 3 choix pour le prestataire : Fait/ non réalisé/ Sans objet
 - 2 cases observation prestataire et locataire
 - Signature du locataire obligatoire pour valider prestation
- **Mise en place d'indicateurs de performance (suivi par l'AMO)**
 - Taux d'interventions urgentes réalisées hors délais contractuels
 - Taux de réintervention < 6 mois
 - Taux d'indisponibilités récurrentes imputables au prestataire
- **Transmission du bilan annuel au CCL** (taux de pénétration, transparence P3, indicateurs de performance...)

PARTAGE DES REFLEXIONS EN COURS

- **Réalisation d'une enquête satisfaction au cours du marché**
- **Refonte du système de pénalité appliquées au prestataire**



VOUS DIT MERCI !

un Toit pour **TOUS** pour un Toit



Présentation des projets de remplacement des système de chauffage gaz ou fioul par des pompes à chaleurs



Heguiderria à Mendiode



Pont de Bareille à Monein



Clos des moulins à Pontacq



Dou Cambets à Bizanos

**Conseil de
Concertation locative
du 26/05/2026**

SOMMAIRE

- I. CONTEXTE GENERAL
- II. LES REGLES DE LA CONCERTATION LOCATIVE
- III. LE PRINCIPE TECHNIQUE DE LA POMPE A CHALEUR
- IV. UN COMPARATIF DES SOLUTIONS (ETUDE ECONOMIQUE)
- V. POINTS COMPLEMENTAIRES A CONNAITRE
- VI. QUESTIONS

Contexte général

Dans le cadre du Plan Stratégique du Patrimoine, l'Office64 a prévu:

- de supprimer la dernière chaudière fioul de son parc – Résidence Heguiderria
- de renouveler le système de chauffage des résidences Clos des Moulins à Pontacq, Pont de Bareille à Monein et Dou Cambets à Bizanos (chaudières + de 18 ans)

A cette occasion, les bureau d'étude ERESE et CFE ont été missionnés pour réaliser un diagnostic sur ces résidences et proposer des scénarii de remplacement des systèmes de chauffage actuels.

Les diagnostics ont permis de mettre en lumière la faisabilité technique et économique d'un remplacement des chaudières individuelles gaz et de la chaudière collective fioul par des pompes à chaleur.

Ces éléments vous sont donc présentés ce jour afin d'entériner (ou non) ce choix de modification de votre système de production de chauffage et d'eau chaude sanitaire.

Règles de la concertation locative

Toute opération d'amélioration ayant une incidence sur le loyer ou les charges est soumise à une concertation préalable



Ainsi la concertation porte sur :

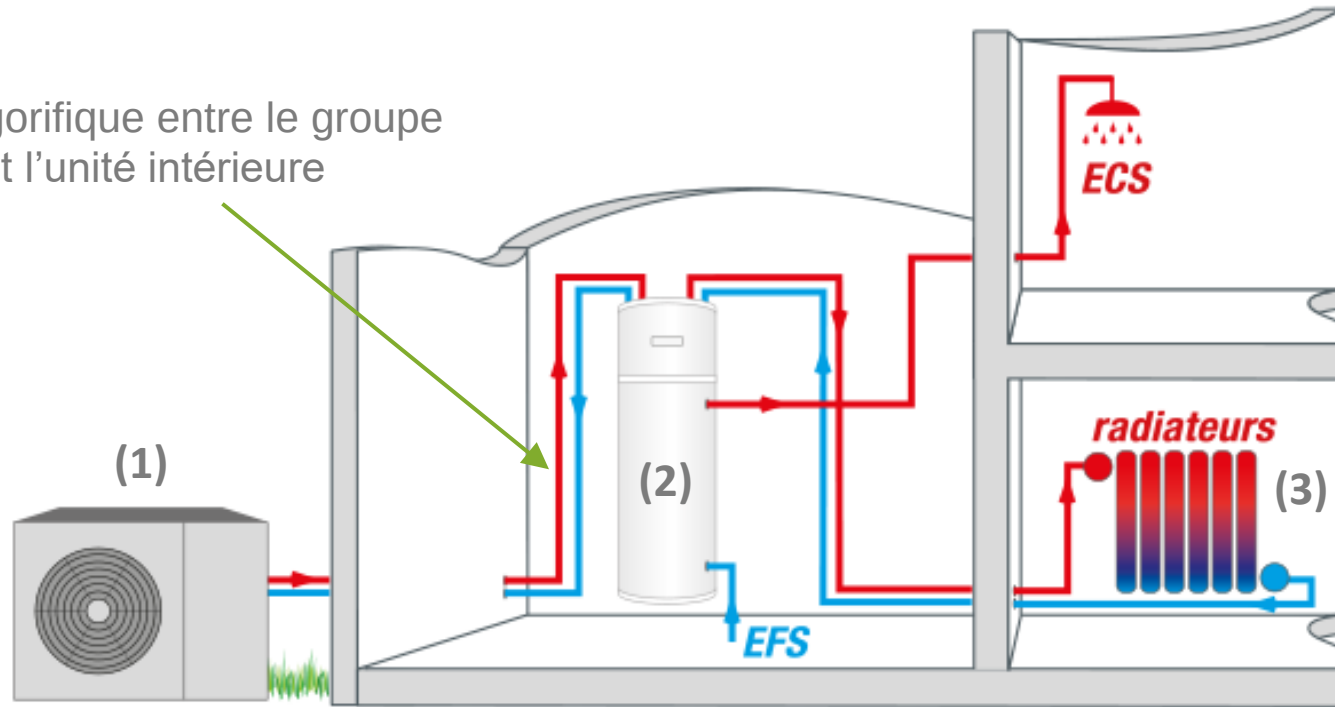
- La consistance et le coût des travaux
- Leurs répercussions prévisibles sur les charges locatives
- Les modalités de leur réalisation

Les documents et les diagnostics ayant permis d'élaborer le projet sont tenus à disposition des locataires et de leurs représentants.

Principe de la pompe à chaleur

- La nouvelle production de chaleur (Chauffage et ECS) par PAC sera composée :
- D'une unité extérieure **(1)**
 - D'une unité intérieure avec ballon ECS intégré **(2)**
 - De radiateurs à eau chaude **(3)**

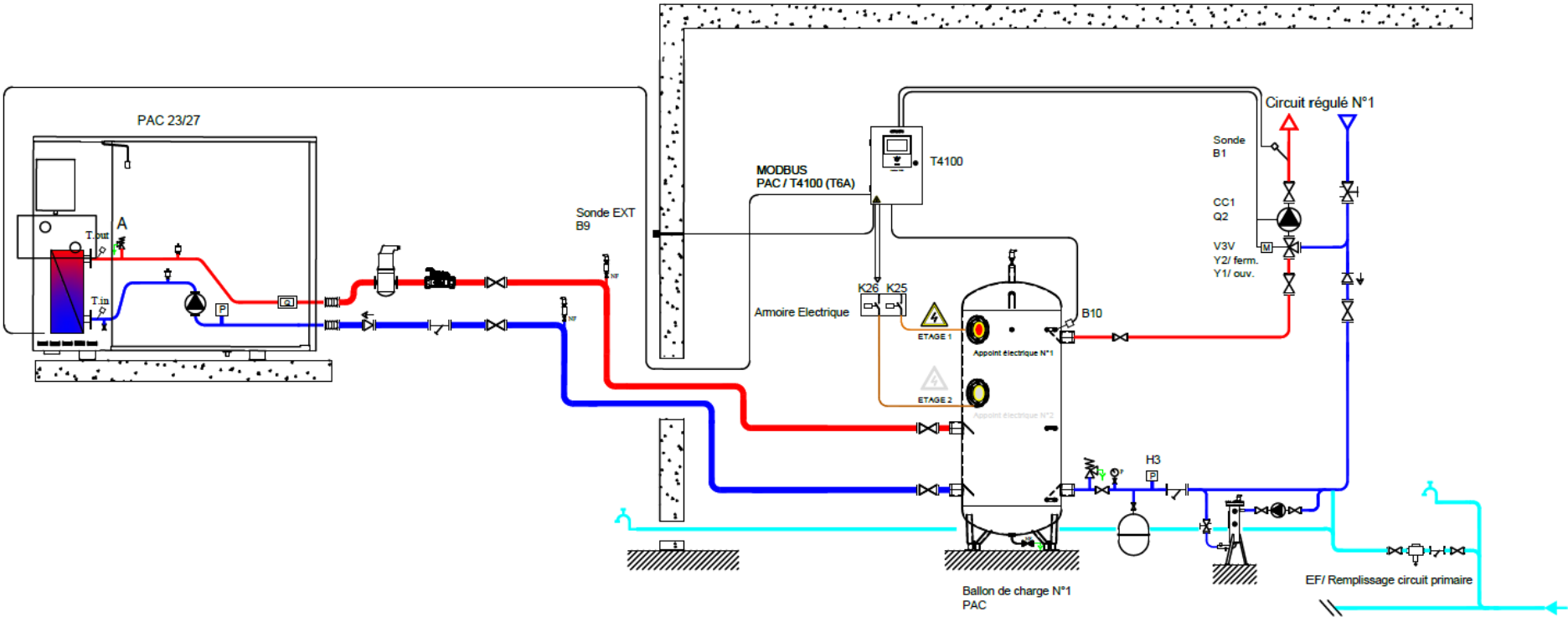
Liaison frigorifique entre le groupe extérieur et l'unité intérieure



HEGUIDERRIA à Mendonde



HEGUIDERRIA à Mendionde



Nomenclature											
	Pressostat manque d'eau		Détendeur		Soupape à pression différentielle		Système d'expansion		Mélangeur Thermostatique	Chaudière Heguiderria - Mendionde (64) NA4100 : H403TOU 25485 Schéma hydraulique	
	Vanne d'équilibrage à lecture directe		Vanne d'équilibrage hydraulique		Manchon antivibratoire		Disjoncteur		Antiballier		
	Dégazeur/déaérateur micro bulles		Vanne d'équilibrage hydraulique		Soupape de sécurité		Groupe de sécurité		Manomètre		
									Sonde eau chaude sanitaire		
										RESE 2020/03/05	
										Date : 2020/03/05	
										Dessiné par : GAD	
										Vérifié par : GAD	

Principe de la pompe à chaleur

La chaufferie collective sera équipée

- d'une unité extérieure
- d'une unité intérieure
- tout deux raccordés à la panoplie



Départs chauffage en cuivre



Départs chauffage en cuivre



Comparatif des solutions

Afin de comparer les deux solutions, il faut tout d'abord examiner les consommations.

Les consommations ont été extraite des DPE réalisés par une entreprise habilitée.

Concernant les rendements des équipements, il a été retenu les éléments suivants :

- rendement saisonnier d'une PAC ou Scop (chauffage) est de 3,5

Comparatif des solutions

Prix utilisés dans l'étude comparative

Applicable au 1^{er} février 2026

OFFRE POUR LES CLIENTS PARTICULIERS

L'offre « Tarif Bleu » porte sur la fourniture d'électricité et sur l'accès et l'utilisation du réseau public de distribution, à destination des clients résidentiels qui bénéficient des tarifs réglementés, fixés par les pouvoirs publics.

Les grilles tarifaires de l'offre [Tarif Bleu](#)

Option Base (TTC)			Option Heures Creuses (TTC)			
Puissance Souscrite (kVA)	Abonnement mensuel (€ TTC/mois)	Prix du kWh (cts € TTC/kWh)	Puissance Souscrite (kVA)	Abonnement mensuel (€ TTC/mois)	Prix du kWh (cts € TTC/kWh)	
					Heures Pleines	Heures Creuses
3	12,03	19,40	6	15,65	20,65	15,79
6	15,65	19,40	9	19,56	20,65	15,79
9	19,56	19,27	12	23,32	20,65	15,79
12	23,32	19,27	15	26,84	20,65	15,79
15	26,84	19,27	18	30,49	20,65	15,79
18	30,49	19,27	24	38,24	20,65	15,79
24	38,24	19,27	30	45,37	20,65	15,79
30	45,37	19,27	36	52,54	20,65	15,79
36	52,54	19,27				

Prix du fioul au moment le plus favorable

Concernant les tarifs :	
Prix Moyen des factures fioul 2024 (€TTC/kWh) :	0,1160 €

Prix du fioul au moment le plus défavorable (mars 2026)

Concernant les tarifs :	
Prix du fioul (€TTC/kWh)** :	0,1697 €

**<https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/donnees-mensuelles-de-lenergie>

Comparatif des solutions

Prix du fioul au moment le plus favorable (2024)

Résidence HEGUIDERRIA																		
Type de logement	Solution	ECS	Chauffage	Conso. Chauffage + ECS (1)	Coût d'utilisation						Coût Abonnement	Coût Global	Economie générée par rapport à la solution de Base		DPE			
					Dépenses Conso. ECS		Dépenses Conso. Chauffage		Dépenses Conso. Chauffage + ECS		Maintenance				Abonnement Energie	Etiquette	Conso.	GES
		€TTC/an	% de réduction par rapport à l'existant	€TTC/an	% de réduction par rapport à l'existant	€TTC/an	% de réduction par rapport à l'existant	€TTC/an	€TTC/an	-	kWh ep/m²/an				kg eqCO²/m²/an			
BATIMENT	Etat actuel selon facture	10 070	29 889	39 959	1 953,56 €		3 467,12 €		5 420,69 €		445,00 €	939,00 €	6 805 €			C	148	24
	Remplacement par PAC + Ballon électrique catégorie c ou 3*	8 848	8 990	17 838	1 716,48 €	-12%	1 732,43 €	-50%	3 448,90 €	-36%	900,00 €	1569,48 €	5 918 €	886 €	-13%	C	119	3
LOGEMENT N°1 (T3)	Etat actuel selon facture	1 966	5 834	7 800	381,33 €		676,77 €		1 058,09 €		86,86 €	187,80 €	1 333 €					
	Remplacement par PAC + Ballon électrique catégorie c ou 3*	1 727	1 755	3 482	335,05 €	-12%	338,16 €	-50%	673,21 €	-36%	175,68 €	313,90 €	1 163 €	170 €	-13%			
LOGEMENT N°2 (T4 BIS)	Etat actuel selon facture	2 843	8 437	11 280	551,46 €		978,71 €		1 530,16 €		125,62 €	187,80 €	1 844 €					
	Remplacement par PAC + Ballon électrique catégorie c ou 3*	2 498	2 538	5 035	484,53 €	-12%	489,03 €	-50%	973,56 €	-36%	254,05 €	313,90 €	1 542 €	302 €	-16%			
LOGEMENT N°3 (T3 BIS)	Etat actuel selon facture	1 845	5 475	7 320	357,86 €		635,12 €		992,98 €		81,52 €	187,80 €	1 262 €					
	Remplacement par PAC + Ballon électrique catégorie c ou 3*	1 621	1 647	3 268	314,43 €	-12%	317,35 €	-50%	631,78 €	-36%	164,86 €	313,90 €	1 111 €	152 €	-12%			
LOGEMENT N°4 (T3)	Etat actuel selon facture	2 268	6 732	9 000	439,99 €		780,88 €		1 220,88 €		100,23 €	187,80 €	1 509 €					
	Remplacement par PAC + Ballon électrique catégorie c ou 3*	1 993	2 025	4 018	386,59 €	-12%	390,19 €	-50%	776,78 €	-36%	202,70 €	313,90 €	1 293 €	216 €	-14%			
LOGEMENT N°4 (T1 BIS)	Etat actuel selon facture	1 149	3 411	4 560	222,93 €		395,65 €		618,58 €		50,78 €	187,80 €	857 €					
	Remplacement par PAC + Ballon électrique catégorie c ou 3*	1 010	1 026	2 036	195,87 €	-12%	197,69 €	-50%	393,57 €	-36%	102,70 €	313,90 €	810 €	47 €	-5%			

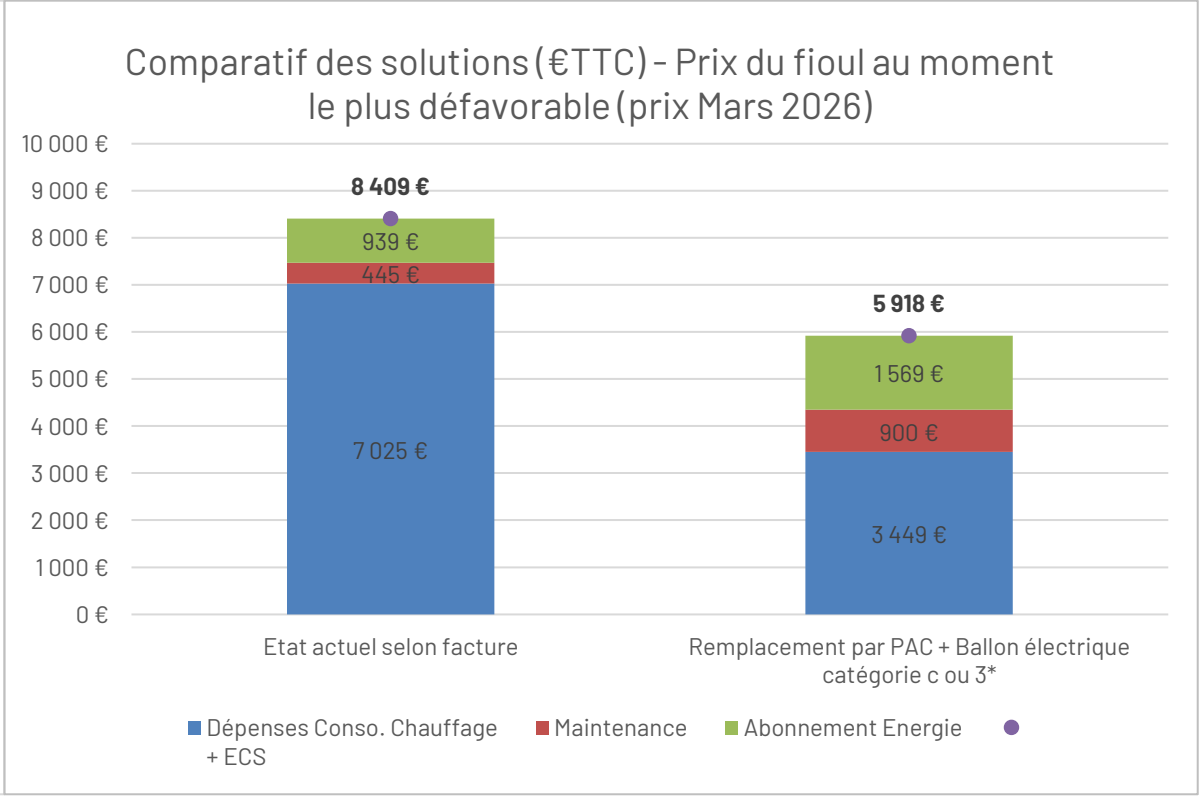
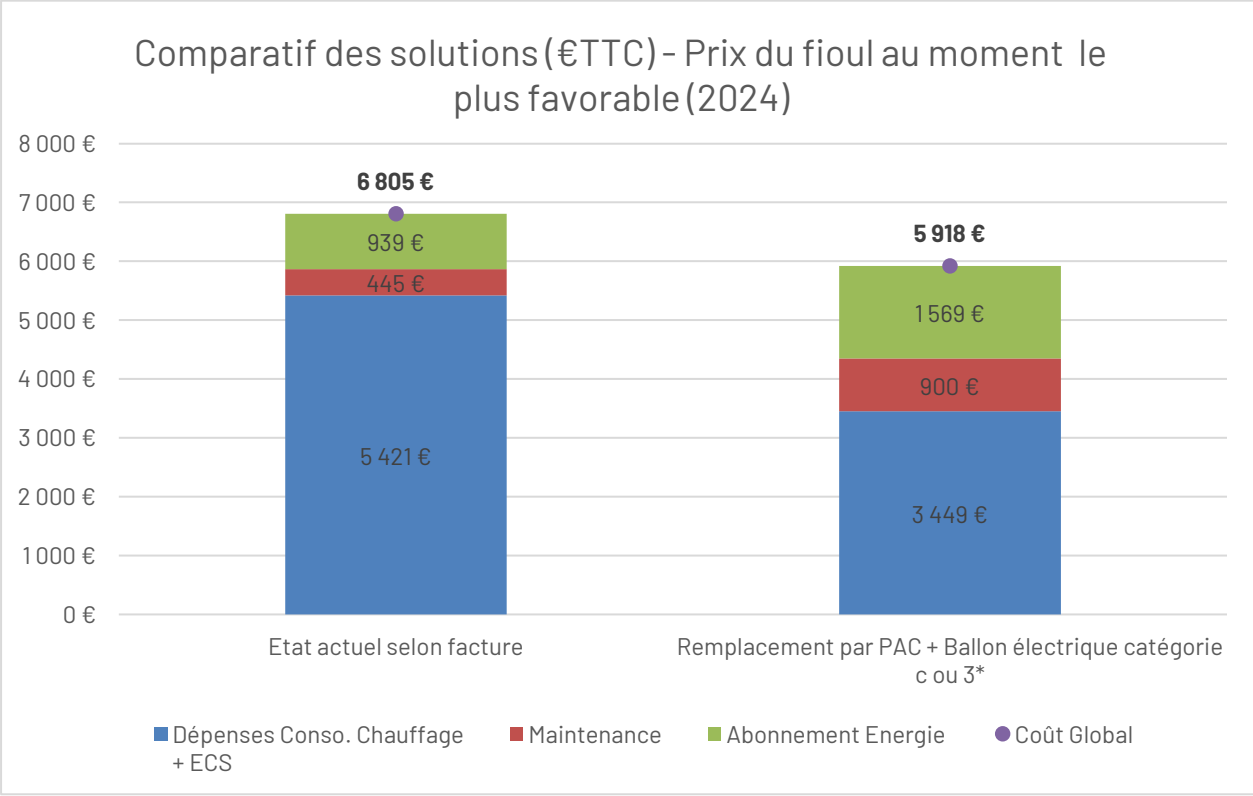
Comparatif des solutions

Prix du fioul au moment le plus défavorable (mars 2026)

Résidence HEGUIDERRIA																		
Type de logement	Solution	ECS	Chauffage	Conso. Chauffage + ECS (1)	Coût d'utilisation						Coût Abonnement	Coût Global	Economie générée par rapport à la solution de Base		DPE			
					Dépenses Conso. ECS		Dépenses Conso. Chauffage		Dépenses Conso. Chauffage + ECS		Maintenance				Abonnement Energie	Etiquette	Conso.	GES
		kWh/an	kWh/an	kWh/an	€/TTC/an	% de réduction par rapport à l'existant	€/TTC/an	% de réduction par rapport à l'existant	€/TTC/an	% de réduction par rapport à l'existant	€/TTC/an				€/TTC/an	€/TTC/an	% de réduction	-
BATIMENT	Etat actuel selon facture	10 070	29 889	39 959	1 953,56 €		5 071,74 €		7 025,31 €		445,00 €	939,00 €	8 409 €			C	148	24
	Remplacement par PAC + Ballon électrique catégorie c ou 3*	8 848	8 990	17 838	1 716,48 €	-12%	1 732,43 €	-66%	3 448,90 €	-51%	900,00 €	1569,48 €	5 918 €	2 491 €	-30%	C	119	3
LOGEMENT N°1 (T3)	Etat actuel selon facture	1 966	5 834	7 800	381,33 €		989,98 €		1 371,31 €		86,86 €	187,80 €	1 646 €					
	Remplacement par PAC + Ballon électrique catégorie c ou 3*	1 727	1 755	3 482	335,05 €	-12%	338,16 €	-66%	673,21 €	-51%	175,68 €	313,90 €	1 163 €	483 €	-29%			
LOGEMENT N°2 (T4 BIS)	Etat actuel selon facture	2 843	8 437	11 280	551,46 €		1 431,66 €		1 983,12 €		125,62 €	187,80 €	2 297 €					
	Remplacement par PAC + Ballon électrique catégorie c ou 3*	2 498	2 538	5 035	484,53 €	-12%	489,03 €	-66%	973,56 €	-51%	254,05 €	313,90 €	1 542 €	755 €	-33%			
LOGEMENT N°3 (T3 BIS)	Etat actuel selon facture	1 845	5 475	7 320	357,86 €		929,06 €		1 286,92 €		81,52 €	187,80 €	1 556 €					
	Remplacement par PAC + Ballon électrique catégorie c ou 3*	1 621	1 647	3 268	314,43 €	-12%	317,35 €	-66%	631,78 €	-51%	164,86 €	313,90 €	1 111 €	446 €	-29%			
LOGEMENT N°4 (T3)	Etat actuel selon facture	2 268	6 732	9 000	439,99 €		1 142,28 €		1 582,28 €		100,23 €	187,80 €	1 870 €					
	Remplacement par PAC + Ballon électrique catégorie c ou 3*	1 993	2 025	4 018	386,59 €	-12%	390,19 €	-66%	776,78 €	-51%	202,70 €	313,90 €	1 293 €	577 €	-31%			
LOGEMENT N°4 (T1 BIS)	Etat actuel selon facture	1 149	3 411	4 560	222,93 €		578,76 €		801,69 €		50,78 €	187,80 €	1 040 €					
	Remplacement par PAC + Ballon électrique catégorie c ou 3*	1 010	1 026	2 036	195,87 €	-12%	197,69 €	-66%	393,57 €	-51%	102,70 €	313,90 €	810 €	230 €	-22%			

Comparatif des solutions

Vision Graphique



Comparatif des solutions

Augmentation des charges

La mise en place de la pompes à chaleur impliquera une multiplication par deux des charges de maintenance.

Comprenant un passage obligatoire par an ainsi qu'un service de dépannage 24h/24, 7j/7.

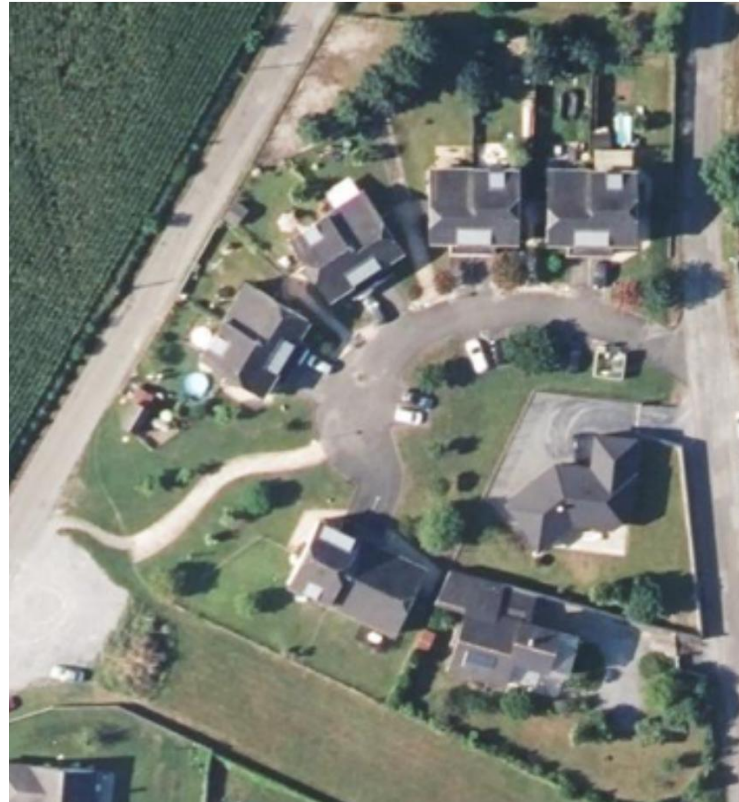
En revanche, cette augmentation est largement compensée par les économies réalisées sur la dépense énergétique que ce soit lorsque le prix du fioul est bas ou élevé.



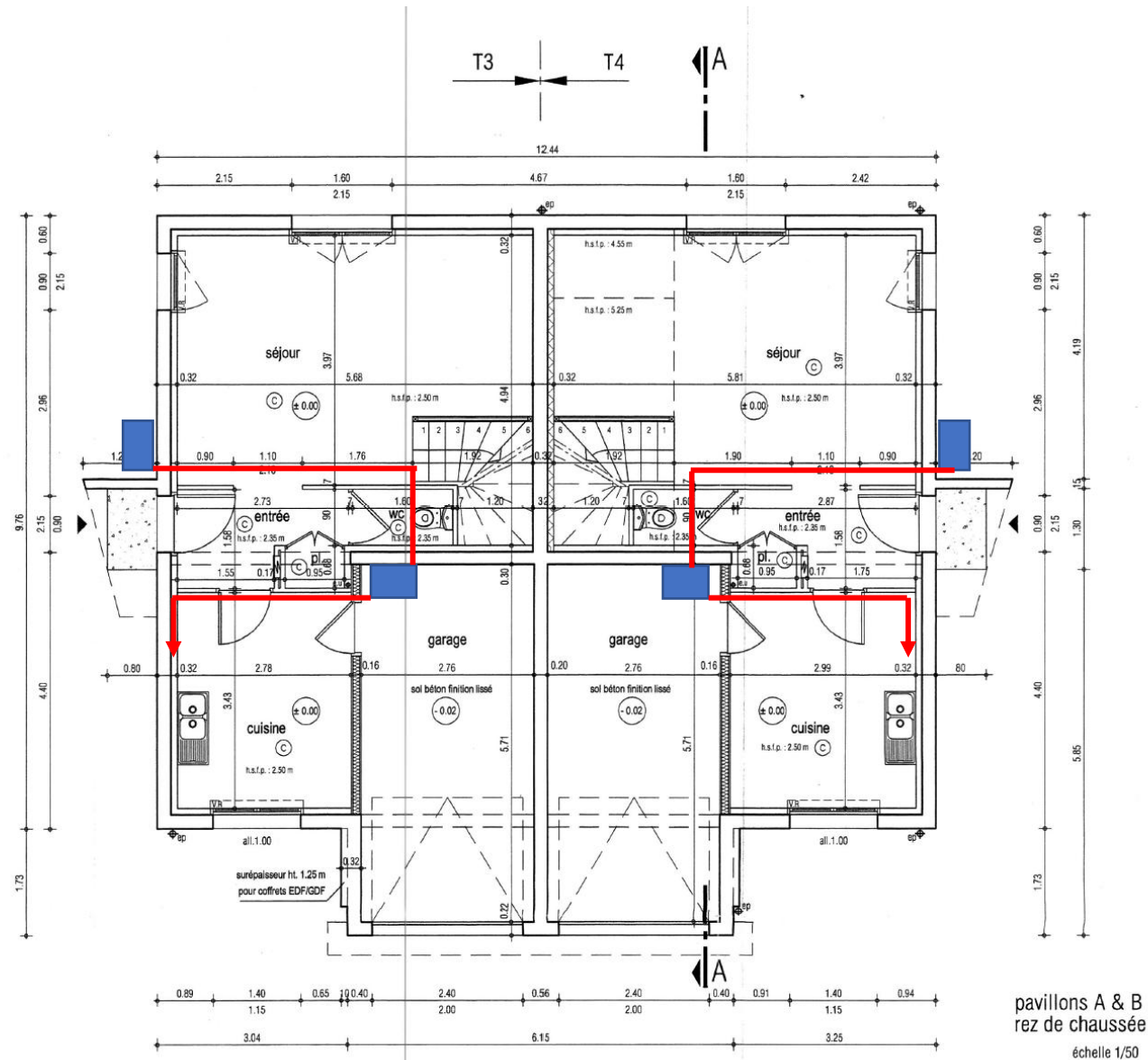
CLOS DES MOULINS à Pontacq



10 pavillons



Implantation



Comparatif des solutions

Hypothèses techniques

Afin de comparer les deux solutions, il faut tout d'abord examiner les consommations.

La consommation a été extraite des DPE réalisés par une entreprise habilitée

Elle reste toutefois estimative car celle-ci variera en fonction des usages des occupants (température intérieure, nombre de douche...)

Concernant les rendements des équipements, il a été retenu les éléments suivants :

- rendement saisonnier d'une PAC ou Scop (chauffage et ECS) est de 2,10 (210%)

Comparatif des solutions

Prix des énergie

Grille du prix repère de vente du gaz pour mai 2026 sur la zone de GRDF

	Cuisson/eau chaude		Chauffage	
	HT	TTC	HT	TTC
Abonnement (en €/an)	109,17	147,24	240,57	343,90
Prix par kWh moyen (en €/kWh)	0,11374	0,15616	0,08826	0,12558
Prix par kWh fourchette basse (en €/kWh)	0,10985	0,15148	0,08024	0,11596
Prix par kWh fourchette haute (en €/kWh)	0,12184	0,16588	0,10392	0,14438

Applicable au 1^{er} février 2026

OFFRE POUR LES CLIENTS PARTICULIERS

L’offre « Tarif Bleu » porte sur la fourniture d’électricité et sur l’accès et l’utilisation du réseau public de distribution, à destination des clients résidentiels qui bénéficient des tarifs réglementés, fixés par les pouvoirs publics.

Les grilles tarifaires de l’offre [Tarif Bleu](#)

Option Base (TTC)		
Puissance Souscrite (kVA)	Abonnement mensuel (€ TTC/mois)	Prix du kWh (cts € TTC/kWh)
3	12,03	19,40
6	15,65	19,40
9	19,56	19,27
12	23,32	19,27
15	26,84	19,27
18	30,49	19,27
24	38,24	19,27
30	45,37	19,27
36	52,54	19,27

Option Heures Creuses (TTC)			
Puissance Souscrite (kVA)	Abonnement mensuel (€ TTC/mois)	Prix du kWh (cts € TTC/kWh)	
		Heures Pleines	Heures Creuses
6	15,65	20,65	15,79
9	19,56	20,65	15,79
12	23,32	20,65	15,79
15	26,84	20,65	15,79
18	30,49	20,65	15,79
24	38,24	20,65	15,79
30	45,37	20,65	15,79
36	52,54	20,65	15,79

Modification de puissance souscrite de 6 à 9 kVA.

Pavillons Clos des Moulins à Pontacq

Type de logement	Solution	Conso. Chauffage + ECS (1)	Coût d'utilisation			Coût Abonnement (2)		Coût Global		Economie générée par rapport à la solution de Base				DPE		
			Conso. Chauffage + ECS		Entretien	Abonnement Energie (Gaz ou Elec en version PAC) (2)	Surcout en cas de conservation du gaz en version PAC (Abonnement Cuisson)	Avec suppression totale du gaz en version PAC	Avec conservation du gaz en version PAC (Abonnement Cuisson)	Avec suppression totale du gaz en version PAC		Avec conservation du gaz en version PAC (Abonnement Cuisson)		Etiquette	Conso.	GES
		kWh/an	€/TTC/an	% de réduction par rapport à l'existant	€/TTC/an	€/TTC/an	€/TTC/an	€/TTC/an	€/TTC/an	€/TTC/an	% de réduction	€/TTC/an	% de réduction	-	kWh ep/m²/an	kgeqCO²/m²/an
Logement 1 - T4	Etat actuel (suivant DPE logement)	11 396	1 431,17 €	/	87,97 €	531,70 €	/	/	2 051 €	/	/	/	/	C	142	29
	Remplacement chaudière basse température par chaudière à condensation	8 853	1 111,74 €	22,32%	87,97 €	531,70 €	/	/	1 731 €	/	/	319 €	16%	C	114	22
	Remplacement chaudière basse température par pompe à chaleur air/eau	2 652	514,53 €	64,05%	279,90 €	234,72 €	147,24 €	1 029 €	1 176 €	1 022 €	50%	874 €	43%	B	71	2
Logement 2 - T3	Etat actuel (suivant DPE logement)	10 581	1 328,81 €	/	87,97 €	531,70 €	/	/	1 948 €	/	/	/	/	D	157	32
	Remplacement chaudière basse température par chaudière à condensation	8 243	1 035,12 €	22,10%	87,97 €	531,70 €	/	/	1 655 €	/	/	294 €	15%	C	127	25
	Remplacement chaudière basse température par pompe à chaleur air/eau	2 453	475,88 €	64,19%	279,90 €	234,72 €	147,24 €	990 €	1 138 €	958 €	49%	811 €	42%	B	79	3
Logement 3 - T4	Etat actuel (suivant DPE logement)	11 752	1 475,83 €	/	87,97 €	531,70 €	/	/	2 095 €	/	/	/	/	C	138	28
	Remplacement chaudière basse température par chaudière à condensation	9 134	1 147,06 €	22,28%	87,97 €	531,70 €	/	/	1 767 €	/	/	329 €	16%	C	110	22
	Remplacement chaudière basse température par pompe à chaleur air/eau	2 753	534,03 €	63,81%	279,90 €	234,72 €	147,24 €	1 049 €	1 196 €	1 047 €	50%	900 €	43%	B	78	3
Logement 4 - T3	Etat actuel (suivant DPE logement)	10 329	1 297,07 €	/	87,97 €	531,70 €	/	/	1 917 €	/	/	/	/	D	154	31
	Remplacement chaudière basse température par chaudière à condensation	8 051	1 011,07 €	22,05%	87,97 €	531,70 €	/	/	1 631 €	/	/	286 €	15%	C	124	24
	Remplacement chaudière basse température par pompe à chaleur air/eau	2 392	464,00 €	64,23%	279,90 €	234,72 €	147,24 €	979 €	1 126 €	938 €	49%	791 €	41%	A	69	2
Logement 5 - T3	Etat actuel (suivant DPE logement)	10 300	1 293,46 €	/	87,97 €	531,70 €	/	/	1 913 €	/	/	/	/	D	152	31
	Remplacement chaudière basse température par chaudière à condensation	8 029	1 008,28 €	22,05%	87,97 €	531,70 €	/	/	1 628 €	/	/	285 €	15%	C	122	24
	Remplacement chaudière basse température par pompe à chaleur air/eau	2 386	462,96 €	64,21%	279,90 €	234,72 €	147,24 €	978 €	1 125 €	936 €	49%	788 €	41%	B	77	3
Logement 6 - T4	Etat actuel (suivant DPE logement)	11 451	1 438,02 €	/	87,97 €	531,70 €	/	/	2 058 €	/	/	/	/	C	133	27
	Remplacement chaudière basse température par chaudière à condensation	8 902	1 117,92 €	22,26%	87,97 €	531,70 €	/	/	1 738 €	/	/	320 €	16%	C	107	21
	Remplacement chaudière basse température par pompe à chaleur air/eau	2 666	517,15 €	64,04%	279,90 €	234,72 €	147,24 €	1 032 €	1 179 €	1 026 €	50%	879 €	43%	A	67	2

Type de logement	Solution	Conso. Chauffage + ECS (1)	Coût d'utilisation			Coût Abonnement (2)		Coût Global		Economie générée par rapport à la solution de Base				DPE		
		kWh/an	Conso. Chauffage + ECS		Entretien	Abonnement Energie (Gaz ou Elec en version PAC) (2)	Surcout en cas de conservation du gaz en version PAC (Abonnement Cuisson)	Avec suppression totale du gaz en version PAC	Avec conservation du gaz en version PAC (Abonnement Cuisson)	Avec suppression totale du gaz en version PAC		Avec conservation du gaz en version PAC (Abonnement Cuisson)		Etiquette	Conso.	GES
			€/TTC/an	% de réduction par rapport à l'existant	€/TTC/an	€/TTC/an	€/TTC/an	€/TTC/an	€/TTC/an	€/TTC/an	% de réduction	€/TTC/an	% de réduction	-	kWh ep/m²/an	kgeqCO²/m²/an
Logement 7 - T3	Etat actuel (suivant DPE logement)	10 935	1 373,23 €	/	87,97 €	531,70 €	/	/	1 993 €	/	/	/	/	D	161	33
	Remplacement chaudière basse température par chaudière à condensation	8 521	1 070,10 €	22,07%	87,97 €	531,70 €	/	/	1 690 €	/	/	303 €	15%	C	130	25
	Remplacement chaudière basse température par pompe à chaleur air/eau	2 544	493,56 €	64,06%	279,90 €	234,72 €	147,24 €	1 008 €	1 155 €	985 €	49%	837 €	42%	B	81	3
Logement 8 - T4	Etat actuel (suivant DPE logement)	12 404	1 557,71 €	/	87,97 €	531,70 €	/	/	2 177 €	/	/	/	/	C	143	29
	Remplacement chaudière basse température par chaudière à condensation	9 647	1 211,42 €	22,23%	87,97 €	531,70 €	/	/	1 831 €	/	/	346 €	16%	C	114	23
	Remplacement chaudière basse température par pompe à chaleur air/eau	2 904	563,32 €	63,84%	279,90 €	234,72 €	147,24 €	1 078 €	1 225 €	1 099 €	50%	952 €	44%	B	72	2
Logement 9 - T4	Etat actuel (suivant DPE logement)	11 831	1 485,77 €	/	87,97 €	531,70 €	/	/	2 105 €	/	/	/	/	D	147	30
	Remplacement chaudière basse température par chaudière à condensation	9 207	1 156,23 €	22,18%	87,97 €	531,70 €	/	/	1 776 €	/	/	330 €	16%	C	118	23
	Remplacement chaudière basse température par pompe à chaleur air/eau	2 769	537,26 €	63,84%	279,90 €	234,72 €	147,24 €	1 052 €	1 199 €	1 054 €	50%	906 €	43%	B	74	2
Logement 10 - T3	Etat actuel (suivant DPE logement)	9 288	1 166,37 €	/	87,97 €	531,70 €	/	/	1 786 €	/	/	/	/	C	142	28
	Remplacement chaudière basse température par chaudière à condensation	7 138	896,34 €	23,15%	87,97 €	531,70 €	/	/	1 516 €	/	/	270 €	15%	C	113	22
	Remplacement chaudière basse température par pompe à chaleur air/eau	2 113	409,84 €	64,86%	279,90 €	234,72 €	147,24 €	924 €	1 072 €	862 €	48%	714 €	40%	B	71	2

Points complémentaires

- L'investissement pour la mise en place de la pompe à chaleur est estimée à 60 300 €HT
- Le début des travaux est prévu à la rentrée de septembre.

DOU CAMBETS à Bizanos

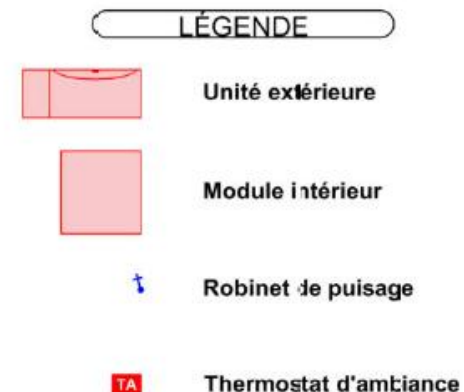
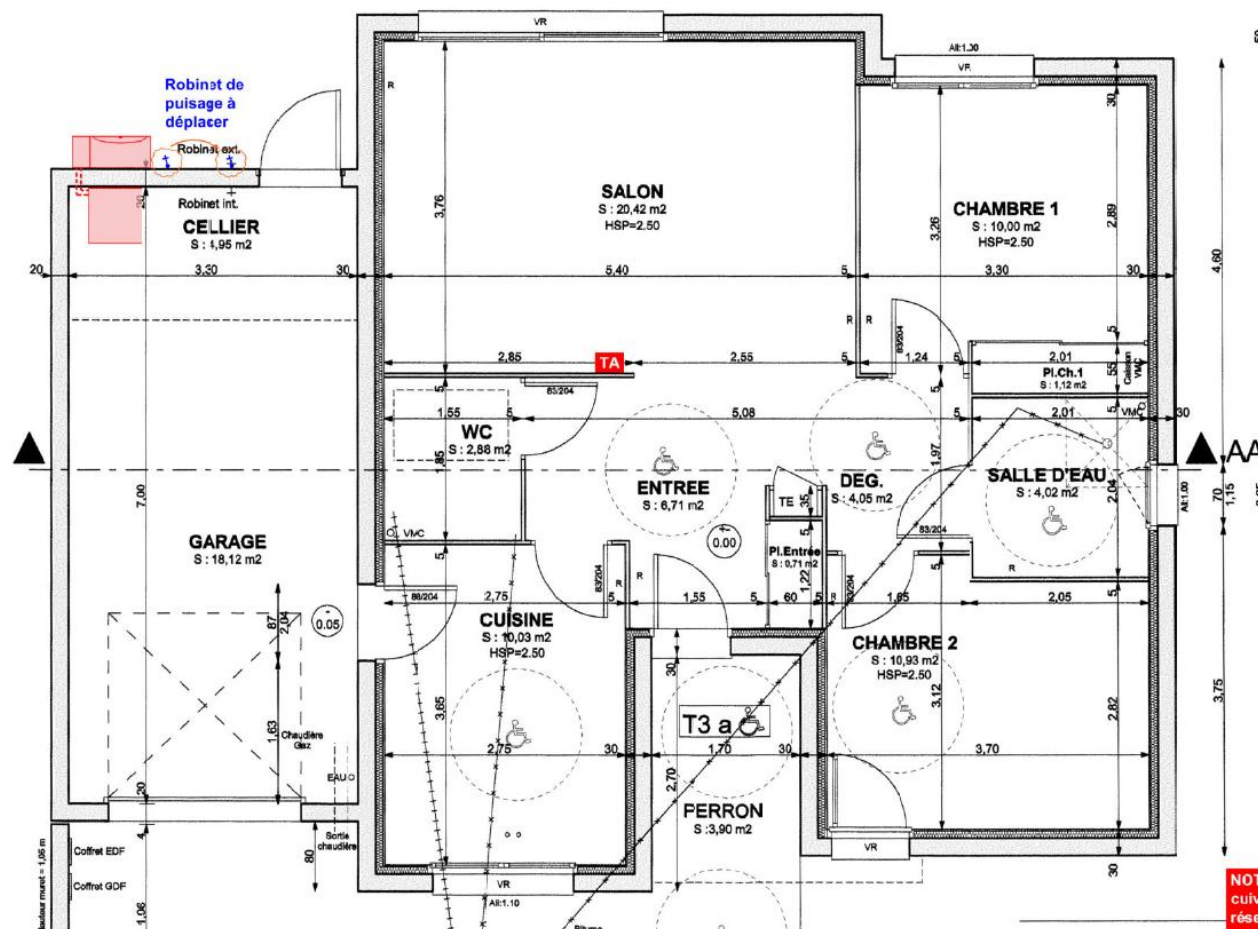


19 pavillons



Implantation

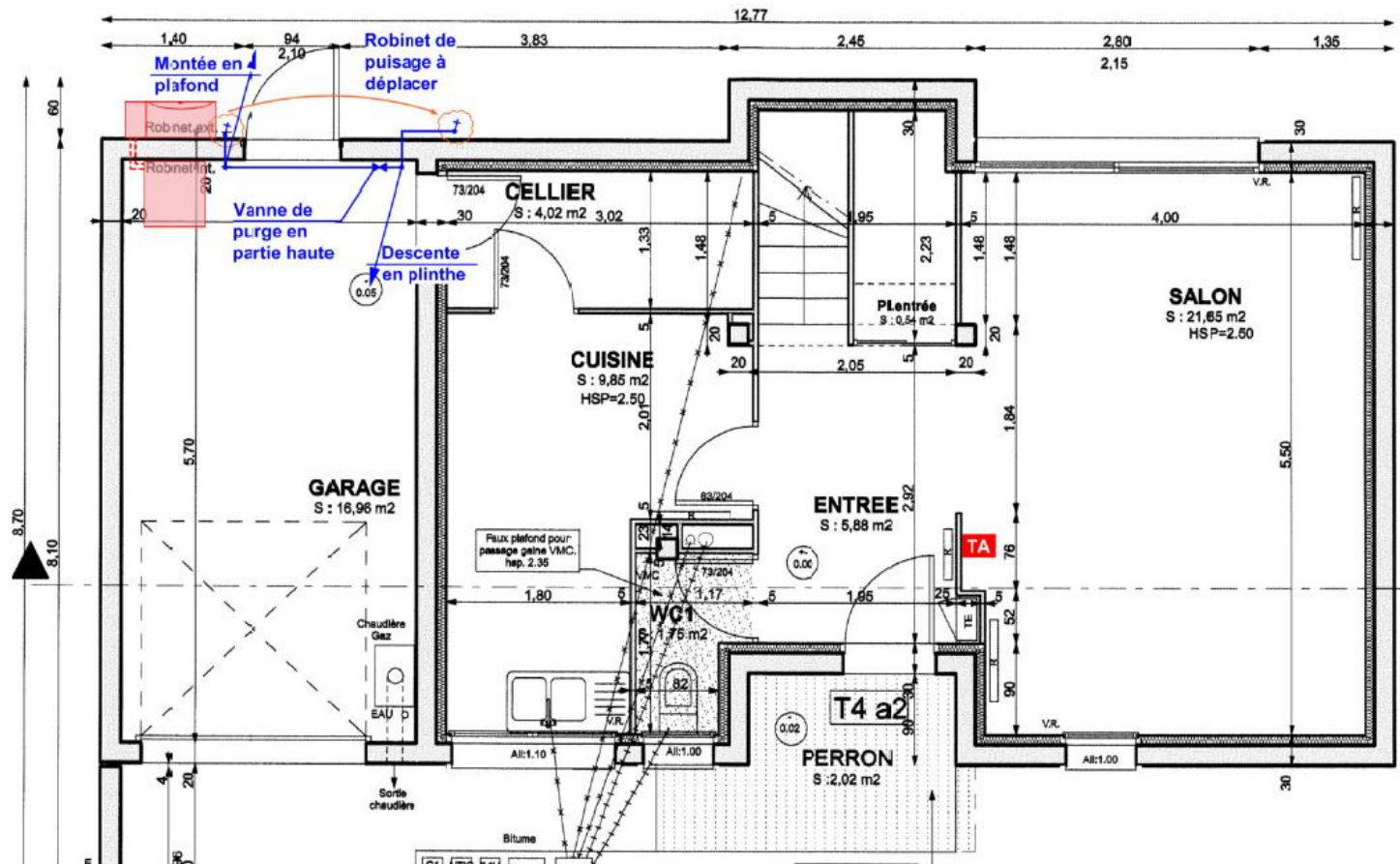
Pavillon n°02



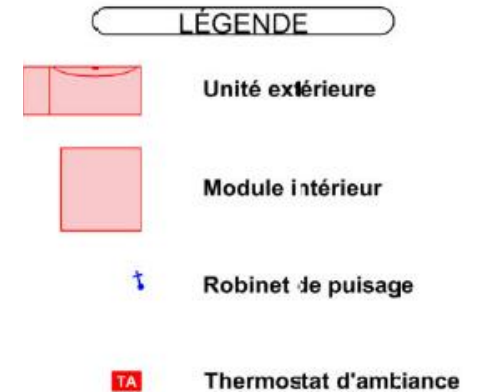
NOTA : En présence de réseau EU en cuivre, celui-ci sera remplacé par un réseau PVC. Les flexibles Gaz seront remplacés par des flexibles à durée de vie illimitée.

Implantation

Pavillon n°10-11-18



NOTA : En présence de réseau EU en cuivre, celui-ci sera remplacé par un réseau PVC.
Les flexibles Gaz seront remplacés par des flexibles à durée de vie illimité.



Comparatif des solutions

Hypothèses techniques

Afin de comparer les deux solutions, il faut tout d'abord examiner les consommations.

La consommation a été extraite des DPE réalisés par une entreprise habilitée

Elle reste toutefois estimative car celle-ci variera en fonction des usages des occupants (température intérieure, nombre de douche...)

Concernant les rendements des équipements, il a été retenu les éléments suivants :

- rendement saisonnier d'une PAC ou Scop (chauffage et ECS) est de 2,10 (210%)

Comparatif des solutions

Prix des énergie

Grille du prix repère de vente du gaz pour mai 2026 sur la zone de GRDF

	Cuisson/eau chaude		Chauffage	
	HT	TTC	HT	TTC
Abonnement (en €/an)	109,17	147,24	240,57	343,90
Prix par kWh moyen (en €/kWh)	0,11374	0,15616	0,08826	0,12558
Prix par kWh fourchette basse (en €/kWh)	0,10985	0,15148	0,08024	0,11596
Prix par kWh fourchette haute (en €/kWh)	0,12184	0,16588	0,10392	0,14438

Applicable au 1^{er} février 2026

OFFRE POUR LES CLIENTS PARTICULIERS

L’offre « Tarif Bleu » porte sur la fourniture d’électricité et sur l’accès et l’utilisation du réseau public de distribution, à destination des clients résidentiels qui bénéficient des tarifs réglementés, fixés par les pouvoirs publics.

Les grilles tarifaires de l’offre [Tarif Bleu](#)

Option Base (TTC)		
Puissance Souscrite (kVA)	Abonnement mensuel (€ TTC/mois)	Prix du kWh (cts € TTC/kWh)
3	12,03	19,40
6	15,65	19,40
9	19,56	19,27
12	23,32	19,27
15	26,84	19,27
18	30,49	19,27
24	38,24	19,27
30	45,37	19,27
36	52,54	19,27

Option Heures Creuses (TTC)			
Puissance Souscrite (kVA)	Abonnement mensuel (€ TTC/mois)	Prix du kWh (cts € TTC/kWh)	
		Heures Pleines	Heures Creuses
6	15,65	20,65	15,79
9	19,56	20,65	15,79
12	23,32	20,65	15,79
15	26,84	20,65	15,79
18	30,49	20,65	15,79
24	38,24	20,65	15,79
30	45,37	20,65	15,79
36	52,54	20,65	15,79

Modification de puissance souscrite de 6 à 9 kVA.

Pavillons Clos de Cambets à Bizanos

Type de logement	Solution	Conso. Chauffage + ECS (1)	Coût d'utilisation			Coût Abonnement (2)		Coût Global		Economie générée par rapport à la solution de Base				DPE		
		kWh/an	Conso. Chauffage + ECS		Entretien	Abonnement Energie (Gaz ou Elec en version PAC) (2)	Surcout en cas de conservation du gaz en version PAC (Abonnement Cuisson)	Avec suppression totale du gaz en version PAC	Avec conservation du gaz en version PAC (Abonnement Cuisson)	Avec suppression totale du gaz en version PAC		Avec conservation du gaz en version PAC (Abonnement Cuisson)		Etiquette	Conso.	GES
			€/TTC/an	% de réduction par rapport à l'existant	€/TTC/an	€/TTC/an	€/TTC/an	€/TTC/an	€/TTC/an	€/TTC/an	% de réduction	€/TTC/an	% de réduction	-	kWh ep/m²/an	kg eqCO²/m²/an
1 Clos de Cambets	Etat actuel (suivant DPE logement)	14 057	1 765,23 €	/	87,97 €	531,70 €	/	/	2 385 €	/	/	/	/	D	162	33
	Remplacement chaudière basse température par chaudière à condensation	10 326	1 296,68 €	26,54%	87,97 €	531,70 €	/	/	1 916 €	/	/	469 €	20%	C	123	24
	Remplacement chaudière basse température par pompe à chaleur air/eau	3 268	634,05 €	64,08%	279,90 €	234,72 €	147,24 €	1 149 €	1 296 €	1 236 €	52%	1 089 €	46%	B	80	3
2 Clos de Cambets	Etat actuel (suivant DPE logement)	11 902	1 494,65 €	/	87,97 €	531,70 €	/	/	2 114 €	/	/	/	/	D	181	37
	Remplacement chaudière basse température par chaudière à condensation	8 923	1 120,53 €	25,03%	87,97 €	531,70 €	/	/	1 740 €	/	/	374 €	18%	C	140	28
	Remplacement chaudière basse température par pompe à chaleur air/eau	2 817	546,57 €	63,43%	279,90 €	234,72 €	147,24 €	1 061 €	1 208 €	1 053 €	50%	906 €	43%	B	91	3
3 Clos de Cambets	Etat actuel (suivant DPE logement)	14 028	1 761,59 €	/	87,97 €	531,70 €	/	/	2 381 €	/	/	/	/	D	161	33
	Remplacement chaudière basse température par chaudière à condensation	10 306	1 294,26 €	26,53%	87,97 €	531,70 €	/	/	1 914 €	/	/	467 €	20%	C	123	24
	Remplacement chaudière basse température par pompe à chaleur air/eau	3 268	634,05 €	64,01%	279,90 €	234,72 €	147,24 €	1 149 €	1 296 €	1 233 €	52%	1 085 €	46%	B	80	3
4 Clos de Cambets	Etat actuel (suivant DPE logement)	12 128	1 523,02 €	/	87,97 €	531,70 €	/	/	2 143 €	/	/	/	/	D	162	33
	Remplacement chaudière basse température par chaudière à condensation	9 291	1 166,77 €	23,39%	87,97 €	531,70 €	/	/	1 786 €	/	/	356 €	17%	C	128	25
	Remplacement chaudière basse température par pompe à chaleur air/eau	2 971	576,40 €	62,15%	279,90 €	234,72 €	147,24 €	1 091 €	1 238 €	1 052 €	49%	904 €	42%	B	84	3
5 Clos de Cambets	Etat actuel (suivant DPE logement)	12 888	1 618,51 €	/	87,97 €	531,70 €	/	/	2 238 €	/	/	/	/	D	173	35
	Remplacement chaudière basse température par chaudière à condensation	9 911	1 244,68 €	23,10%	87,97 €	531,70 €	/	/	1 864 €	/	/	374 €	17%	C	137	27
	Remplacement chaudière basse température par pompe à chaleur air/eau	3 176	616,21 €	61,93%	279,90 €	234,72 €	147,24 €	1 131 €	1 278 €	1 107 €	49%	960 €	43%	B	90	3
6 Clos de Cambets	Etat actuel (suivant DPE logement)	11 884	1 492,45 €	/	87,97 €	531,70 €	/	/	2 112 €	/	/	/	/	D	159	32
	Remplacement chaudière basse température par chaudière à condensation	8 863	1 113,02 €	25,42%	87,97 €	531,70 €	/	/	1 733 €	/	/	379 €	18%	C	123	24
	Remplacement chaudière basse température par pompe à chaleur air/eau	2 912	565,00 €	62,14%	279,90 €	234,72 €	147,24 €	1 080 €	1 227 €	1 033 €	49%	885 €	42%	B	83	3

Pavillons Clos de Cambets à Bizanos

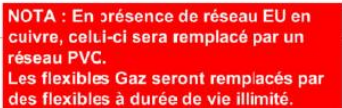
Type de logement	Solution	Conso. Chauffage + ECS (1)	Coût d'utilisation			Coût Abonnement (2)		Coût Global		Economie générée par rapport à la solution de Base				DPE		
			Conso. Chauffage + ECS		Entretien	Abonnement Energie (Gaz ou Elec en version PAC) (2)	Surcout en cas de conservation du gaz en version PAC (Abonnement Cuisson)	Avec suppression totale du gaz en version PAC	Avec conservation du gaz en version PAC (Abonnement Cuisson)	Avec suppression totale du gaz en version PAC		Avec conservation du gaz en version PAC (Abonnement Cuisson)		Etiquette	Conso.	GES
		kWh/an	€/TTC/an	% de réduction par rapport à l'existant	€/TTC/an	€/TTC/an	€/TTC/an	€/TTC/an	€/TTC/an	€/TTC/an	% de réduction	€/TTC/an	% de réduction	-	kWh ep/m²/an	kgeqCO²/m²/an
7 Clos de Cambets	Etat actuel (suivant DPE logement)	12 403	1 557,62 €	/	87,97 €	531,70 €	/	/	2 177 €	/	/	/	/	D	165	34
	Remplacement chaudière basse température par chaudière à condensation	9 522	1 195,82 €	23,23%	87,97 €	531,70 €	/	/	1 815 €	/	/	362 €	17%	C	131	26
	Remplacement chaudière basse température par pompe à chaleur air/eau	3 049	591,41 €	62,03%	279,90 €	234,72 €	147,24 €	1 106 €	1 253 €	1 071 €	49%	924 €	42%	B	86	3
8 Clos de Cambets	Etat actuel (suivant DPE logement)	12 928	1 623,47 €	/	87,97 €	531,70 €	/	/	2 243 €	/	/	/	/	C	140	28
	Remplacement chaudière basse température par chaudière à condensation	9 899	1 243,15 €	23,43%	87,97 €	531,70 €	/	/	1 863 €	/	/	380 €	17%	C	111	22
	Remplacement chaudière basse température par pompe à chaleur air/eau	3 193	619,50 €	61,84%	279,90 €	234,72 €	147,24 €	1 134 €	1 281 €	1 109 €	49%	962 €	43%	B	73	2
9 Clos de Cambets	Etat actuel (suivant DPE logement)	13 624	1 710,84 €	/	87,97 €	531,70 €	/	/	2 331 €	/	/	/	/	D	150	31
	Remplacement chaudière basse température par chaudière à condensation	10 494	1 317,79 €	22,97%	87,97 €	531,70 €	/	/	1 937 €	/	/	393 €	17%	C	119	24
	Remplacement chaudière basse température par pompe à chaleur air/eau	3 373	654,35 €	61,75%	279,90 €	234,72 €	147,24 €	1 169 €	1 316 €	1 162 €	50%	1 014 €	44%	B	78	3
10 Clos de Cambets	Etat actuel (suivant DPE logement)	12 887	1 618,29 €	/	87,97 €	531,70 €	/	/	2 238 €	/	/	/	/	C	140	28
	Remplacement chaudière basse température par chaudière à condensation	9 868	1 239,27 €	23,42%	87,97 €	531,70 €	/	/	1 859 €	/	/	379 €	17%	C	110	22
	Remplacement chaudière basse température par pompe à chaleur air/eau	3 245	629,49 €	61,10%	279,90 €	234,72 €	147,24 €	1 144 €	1 291 €	1 094 €	49%	947 €	42%	B	74	2
11 Clos de Cambets	Etat actuel (suivant DPE logement)	13 849	1 739,15 €	/	87,97 €	531,70 €	/	/	2 359 €	/	/	/	/	D	152	31
	Remplacement chaudière basse température par chaudière à condensation	10 669	1 339,86 €	22,96%	87,97 €	531,70 €	/	/	1 960 €	/	/	399 €	17%	C	121	24
	Remplacement chaudière basse température par pompe à chaleur air/eau	3 422	663,84 €	61,83%	279,90 €	234,72 €	147,24 €	1 178 €	1 326 €	1 180 €	50%	1 033 €	44%	B	79	3
12 Clos de Cambets	Etat actuel (suivant DPE logement)	12 052	1 513,53 €	/	87,97 €	531,70 €	/	/	2 133 €	/	/	/	/	D	161	33
	Remplacement chaudière basse température par chaudière à condensation	9 190	1 154,12 €	23,75%	87,97 €	531,70 €	/	/	1 774 €	/	/	359 €	17%	C	127	25
	Remplacement chaudière basse température par pompe à chaleur air/eau	2 954	573,14 €	62,13%	279,90 €	234,72 €	147,24 €	1 088 €	1 235 €	1 045 €	49%	898 €	42%	B	84	3

Type de logement	Solution	Conso. Chauffage + ECS (1)	Coût d'utilisation			Coût Abonnement (2)		Coût Global		Economie générée par rapport à la solution de Base				DPE		
			Conso. Chauffage + ECS		Entretien	Abonnement Energie (Gaz ou Elec en version PAC) (2)	Surcout en cas de conservation du gaz en version PAC (Abonnement Cuisson)	Avec suppression totale du gaz en version PAC	Avec conservation du gaz en version PAC (Abonnement Cuisson)	Avec suppression totale du gaz en version PAC		Avec conservation du gaz en version PAC (Abonnement Cuisson)		Etiquette	Conso.	GES
		kWh/an	€/TTC/an	% de réduction par rapport à l'existant	€/TTC/an	€/TTC/an	€/TTC/an	€/TTC/an	€/TTC/an	€/TTC/an	% de réduction	€/TTC/an	% de réduction	-	kWh ep/m²/an	kgeqCO²/m²/an
13 Clos de Cambets	Etat actuel (suivant DPE logement)	12 621	1 584,96 €	/	87,97 €	531,70 €	/	/	2 205 €	/	/	/	/	D	168	34
	Remplacement chaudière basse température par chaudière à condensation	9 690	1 216,85 €	23,22%	87,97 €	531,70 €	/	/	1 837 €	/	/	368 €	17%	C	133	26
	Remplacement chaudière basse température par pompe à chaleur air/eau	3 099	601,16 €	62,07%	279,90 €	234,72 €	147,24 €	1 116 €	1 263 €	1 089 €	49%	942 €	43%	B	87	3
14 Clos de Cambets	Etat actuel (suivant DPE logement)	11 977	1 504,05 €	/	87,97 €	531,70 €	/	/	2 124 €	/	/	/	/	D	160	32
	Remplacement chaudière basse température par chaudière à condensation	9 132	1 146,74 €	23,76%	87,97 €	531,70 €	/	/	1 766 €	/	/	357 €	17%	C	126	25
	Remplacement chaudière basse température par pompe à chaleur air/eau	2 929	568,26 €	62,22%	279,90 €	234,72 €	147,24 €	1 083 €	1 230 €	1 041 €	49%	894 €	42%	B	83	3
15 Clos de Cambets	Etat actuel (suivant DPE logement)	12 287	1 543,05 €	/	87,97 €	531,70 €	/	/	2 163 €	/	/	/	/	D	164	33
	Remplacement chaudière basse température par chaudière à condensation	9 417	1 182,58 €	23,36%	87,97 €	531,70 €	/	/	1 802 €	/	/	360 €	17%	C	130	26
	Remplacement chaudière basse température par pompe à chaleur air/eau	3 013	584,54 €	62,12%	279,90 €	234,72 €	147,24 €	1 099 €	1 246 €	1 064 €	49%	916 €	42%	B	85	3
16 Clos de Cambets	Etat actuel (suivant DPE logement)	12 716	1 596,82 €	/	87,97 €	531,70 €	/	/	2 216 €	/	/	/	/	C	138	28
	Remplacement chaudière basse température par chaudière à condensation	9 977	1 252,89 €	21,54%	87,97 €	531,70 €	/	/	1 873 €	/	/	344 €	16%	C	112	22
	Remplacement chaudière basse température par pompe à chaleur air/eau	3 202	621,20 €	61,10%	279,90 €	234,72 €	147,24 €	1 136 €	1 283 €	1 081 €	49%	933 €	42%	B	73	2
17 Clos de Cambets	Etat actuel (suivant DPE logement)	12 104	1 520,01 €	/	87,97 €	531,70 €	/	/	2 140 €	/	/	/	/	C	140	28
	Remplacement chaudière basse température par chaudière à condensation	9 304	1 168,39 €	23,13%	87,97 €	531,70 €	/	/	1 788 €	/	/	352 €	16%	C	111	22
	Remplacement chaudière basse température par pompe à chaleur air/eau	2 936	569,59 €	62,53%	279,90 €	234,72 €	147,24 €	1 084 €	1 231 €	1 055 €	49%	908 €	42%	B	72	2
18 Clos de Cambets	Etat actuel (suivant DPE logement)	12 799	1 607,32 €	/	87,97 €	531,70 €	/	/	2 227 €	/	/	/	/	C	139	28
	Remplacement chaudière basse température par chaudière à condensation	10 040	1 260,77 €	21,56%	87,97 €	531,70 €	/	/	1 880 €	/	/	347 €	16%	C	112	22
	Remplacement chaudière basse température par pompe à chaleur air/eau	3 223	625,25 €	61,10%	279,90 €	234,72 €	147,24 €	1 140 €	1 287 €	1 087 €	49%	940 €	42%	B	74	2
20 Clos de Cambets	Etat actuel (suivant DPE logement)	13 842	1 738,28 €	/	87,97 €	531,70 €	/	/	2 358 €	/	/	/	/	D	159	33
	Remplacement chaudière basse température par chaudière à condensation	10 842	1 361,55 €	21,67%	87,97 €	531,70 €	/	/	1 981 €	/	/	377 €	16%	C	128	26
	Remplacement chaudière basse température par pompe à chaleur air/eau	3 454	670,14 €	61,45%	279,90 €	234,72 €	147,24 €	1 185 €	1 332 €	1 173 €	50%	1 026 €	44%	B	83	3

PONT DE BAREILLE à Monein



3 pavillons



Comparatif des solutions

Hypothèses techniques

Afin de comparer les deux solutions, il faut tout d'abord examiner les consommations.

La consommation a été extraite des DPE réalisés par une entreprise habilitée

Elle reste toutefois estimative car celle-ci variera en fonction des usages des occupants (température intérieure, nombre de douche...)

Concernant les rendements des équipements, il a été retenu les éléments suivants :

- rendement saisonnier d'une PAC ou Scop (chauffage et ECS) est de 2,10 (210%)

Comparatif des solutions

Prix des énergie

Grille du prix repère de vente du gaz pour mai 2026 sur la zone de GRDF

	Cuisson/eau chaude		Chauffage	
	HT	TTC	HT	TTC
Abonnement (en €/an)	109,17	147,24	240,57	343,90
Prix par kWh moyen (en €/kWh)	0,11374	0,15616	0,08826	0,12558
Prix par kWh fourchette basse (en €/kWh)	0,10985	0,15148	0,08024	0,11596
Prix par kWh fourchette haute (en €/kWh)	0,12184	0,16588	0,10392	0,14438

Applicable au 1^{er} février 2026

OFFRE POUR LES CLIENTS PARTICULIERS

L’offre « Tarif Bleu » porte sur la fourniture d’électricité et sur l’accès et l’utilisation du réseau public de distribution, à destination des clients résidentiels qui bénéficient des tarifs réglementés, fixés par les pouvoirs publics.

Les grilles tarifaires de l’offre [Tarif Bleu](#)

Option Base (TTC)		
Puissance Souscrite (kVA)	Abonnement mensuel (€ TTC/mois)	Prix du kWh (cts € TTC/kWh)
3	12,03	19,40
6	15,65	19,40
9	19,56	19,27
12	23,32	19,27
15	26,84	19,27
18	30,49	19,27
24	38,24	19,27
30	45,37	19,27
36	52,54	19,27

Option Heures Creuses (TTC)			
Puissance Souscrite (kVA)	Abonnement mensuel (€ TTC/mois)	Prix du kWh (cts € TTC/kWh)	
		Heures Pleines	Heures Creuses
6	15,65	20,65	15,79
9	19,56	20,65	15,79
12	23,32	20,65	15,79
15	26,84	20,65	15,79
18	30,49	20,65	15,79
24	38,24	20,65	15,79
30	45,37	20,65	15,79
36	52,54	20,65	15,79

Modification de puissance souscrite de 6 à 9 kVA.

Comparatif des solutions

Pavillons Lotissement Pont de Bareille à Monein

Type de logement	Solution	Conso. Chauffage + ECS (1)	Coût d'utilisation			Coût Abonnement (2)		Coût Global		Economie générée par rapport à la solution de Base				DPE		
			Conso. Chauffage + ECS		Entretien	Abonnement Energie (Gaz ou Elec en version PAC) (2)	Surcout en cas de conservation du gaz en version PAC (Abonnement Cuisson)	Avec suppression totale du gaz en version PAC	Avec conservation du gaz en version PAC (Abonnement Cuisson)	Avec suppression totale du gaz en version PAC		Avec conservation du gaz en version PAC (Abonnement Cuisson)		Etiquette	Conso.	GES
		kWh/an	€TTC/an	% de réduction par rapport à l'existant	€TTC/an	€TTC/an	€TTC/an	€TTC/an	€TTC/an	€TTC/an	% de réduction	€TTC/an	% de réduction	-	kWh ep/m²/an	kg eq CO²/m²/an
Pavillon 19	Etat actuel (suivant DPE logement)	11 389	1 430,25 €	/	87,97 €	531,70 €	/	/	2 050 €	/	/	/	/	C	141	28
	Remplacement chaudière basse température par chaudière à condensation	8 053	1 011,30 €	29,29%	87,97 €	531,70 €	/	/	1 631 €	/	/	419 €	20%	C	105	20
	Remplacement chaudière basse température par pompe à chaleur air/eau	2 817	546,53 €	61,79%	279,90 €	234,72 €	147,24 €	1 061 €	1 208 €	989 €	48%	842 €	41%	B	76	2
Pavillon 20	Etat actuel (suivant DPE logement)	10 992	1 380,41 €	/	87,97 €	531,70 €	/	/	2 000 €	/	/	/	/	C	139	27
	Remplacement chaudière basse température par chaudière à condensation	7 589	952,99 €	30,96%	87,97 €	531,70 €	/	/	1 573 €	/	/	427 €	21%	C	102	19
	Remplacement chaudière basse température par pompe à chaleur air/eau	2 828	548,54 €	60,26%	279,90 €	234,72 €	147,24 €	1 063 €	1 210 €	937 €	47%	790 €	39%	B	77	2
Pavillon 21	Etat actuel (suivant DPE logement)	11 760	1 476,85 €	/	87,97 €	531,70 €	/	/	2 097 €	/	/	/	/	D	150	30
	Remplacement chaudière basse température par chaudière à condensation	8 317	1 044,41 €	29,28%	87,97 €	531,70 €	/	/	1 664 €	/	/	432 €	21%	C	77	21
	Remplacement chaudière basse température par pompe à chaleur air/eau	3 093	600,02 €	59,37%	279,90 €	234,72 €	147,24 €	1 115 €	1 262 €	982 €	47%	835 €	40%	B	84	3

Comparatif des solutions

Augmentation des charges

La mise en place des pompes à chaleur impose donc une augmentation des charges en lien avec le contrat d'entretien ENGIE) :

+ 191,93 €TTC/an (soit +15,99€/mois par rapport à la solution chaudière)

Cet entretien comprend un passage obligatoire par an ainsi qu'un service de dépannage 24h/24, 7j/7

En revanche, cette augmentation est largement compensée par les économies réalisées sur la dépense énergétique.



Points complémentaires

- L'investissement par pompe à chaleur est estimée à 12 000€TTC
- La modification de la puissance souscrite est à réaliser auprès du fournisseur d'électricité par le locataire
- Le coût de la modification de la puissance souscrite sera facturée par ENEDIS via votre fournisseur d'électricité
Montant pour une programmation à distance (Linky) : 4,28€TTC
- Des frais ENEDIS supplémentaires peuvent être appliqués lors du changement de puissance souscrite. Ces frais sont en lien avec le réglage du disjoncteur ou du compteur en lui-même et s'élèvent à 43,57€TTC
Une intervention par ENEDIS sur rendez-vous sera organisée



A vos questions !?



VOUS DIT MERCI !

un Toit pour **TOUS** pour un Toit